

Réunion Pôle C / ARS - Région PACA

Compte rendu de la visio du 04/06/2025

PARTICIPANTS

Pôle C

Joël BONARIC, Chef de Pôle

Grégory MÉRY-COSTA, Chef du Service Pilotage, Animation et Appui Régional (SPAAR)

Stéphanie DOURLIACH, Adjointe au Chef du SPAAR

ARS

Thomas MARGUERON, Responsable régional Santé Environnement

Olivier COULON, Coordonnateur régional Eau, Département Santé Environnement

RELEVÉ DE DECISIONS

Sujets	Décisions / Actions
Plan d'action de l'ARS PACA	<ul style="list-style-type: none">→ Établi selon l'instruction DGS du 22 mai 2025.→ Diffusion au pôle C dès stabilisation et validation.→ 8 usines de conditionnement d'eau minérale naturelle en PACA : 6 déjà inspectées (aucune NC), 2 inspectées d'ici fin juin 2025.→ Courriers de mise en demeure à adresser à toutes les usines fin juin 2025 pour préciser les traitements de microfiltration utilisés. Les DDPP seront informées de ces transmissions.→ D'ici fin 2025 : campagne de vérification de la qualité des eaux (micropolluants, PFAS, pesticides). Prélèvements réalisés par un prestataire.→ Bilan des inspections et revue des arrêtés d'autorisation : fin 2025.
Fournisseurs de filtres.	<ul style="list-style-type: none">→ L'ARS demandera, dans les courriers de mise en demeure (cf. supra), aux exploitants quels sont les fournisseurs et les références des filtres.→ Le Pôle C se renseignera auprès du SNE pour savoir si le secteur des fournisseurs de filtres a été analysé.→ L'idée est d'explorer la possibilité de vérifier les éléments transmis par les exploitants
Suites des inspections de l'ARS	<ul style="list-style-type: none">→ L'ARS informera au fil de l'eau le Pôle C de toutes les NC constatées dans les usines contrôlées, quelle qu'en soit la nature.→ L'ARS informera les DD(ETS)PP de toute éventuelle décision.
Poursuite des échanges	<ul style="list-style-type: none">→ L'ARS et le Pôle C ont convenu de se contacter chaque fois de nécessaire, au fil de l'eau, sans formalisme.→ Inspections conjointes : pas de besoin recensé à ce stade.

RELEVÉ DE DISCUSSIONS

- Convergence des analyses sur la répartition des rôles DGS/ARS (de la source à la bouteille), DGCCRF (information du consommateur et MCDA), Agriculture
Les contrôles ARS sont essentiellement menés par les UT ARS.
Pour le réseau CCRF, sujets portés par les DD, sous pilotage Pôle C.
- Point effectué sur les 8 sources de la région (cf. infra), les usines de traitement, la répartition des compétences des différentes administrations, notamment locales.
- En PACA : aucune décision prise sur le retrait de traitements de microfiltration. Les filtrations identifiées jusqu'alors sont supérieures à 0,45 microns et 0,8 microns.
- Bilans annuels des auto-contrôles en sécurité sanitaire analysés par l'ARS : aucune NC en 2024, 2 légères anomalies en 2023.
- Sous-traitance des prélèvements/analyses par l'ARS auprès d'un laboratoire accrédité de son choix.

LISTE DES EAUX CONDITIONNÉES

(Source : ARS PACA)

Eaux minérales naturelles conditionnées

Département	Désignation commerciale (ou à défaut marque)	Nom de la source	Lieu d'exploitation
Alpes-de-Haute-Provence (04)	Eau minérale naturelle source Montclar	Montclar	Montclar
Bouches-du-Rhône (13)	808 - Eau Minérale Naturelle du Pays d'Aix-en-Provence	Source de Meyreuil	Meyreuil
Var (83)	Eau minérale naturelle Sainte-Baume	Sainte-Baume	Signes
	Eau minérale naturelle Sainte-Baume avec adjonction de gaz carbonique		
Vaucluse (84)	Eau minérale naturelle source Paola	Paola	Cairanne

Eaux de source conditionnées

Département	Désignation commerciale (ou à défaut marque)	Nom de la source	Lieu d'exploitation
Hautes-Alpes (05)	Roche des Ecrins	Roche des Ecrins	Chorges
Var (83)	Eau de source de montagne Beaupré	Beaupré	Signes
Vaucluse (84)	Eau de source Sainte-Cécile (Cristaline)	Sainte-Cécile	Cairanne
	Source des Garrigues	Des Garrigues	Monteux